

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PORTE DES VOSGES MERIDIONALES
4, rue des Grands Moulins – Saint-Etienne-Lès-Remiremont
BP 40056
88202 REMIREMONT CEDEX
Tel : 03.29.22.11.63 - Fax : 03.29.23.39.61

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire

OBJET :

Séance du 18 décembre 2018
n° 122/18

**Élaboration d'un plan climat air
énergie territorial (PCAET)**

Effectif légal : 31
Présents à la séance : 25

En exercice : 31
Votants : 29

Date de la convocation
10 décembre 2018

Date d'affichage
20 décembre 2018

Présidence de Monsieur Michel DEMANGE,

Présents : Mme Catherine LOUIS - M. Jean MANSOURI – M. André JACQUEMIN - Mme Marie-France GASPARD – Mme Françoise GERARD - M. Jean-Marie MANENS - Mme Danielle HANTZ - M Patrice THOUVENOT - M. Jean-Benoît TISSERAND - - Mme Dominique SCHLESINGER – Mme Stéphanie DIDON – M. Jean-Charles FOUCHER - Mme Marcelle ANDRE – M. Dominique ROBERT - Mme Danièle FAIVRE - Mme Christine THIRIAT - M. Daniel SACQUARD - Mme Frédérique FEHRENBACHER - Mme Patricia DOUCHE - M. Daniel VINCENT – M. Jean RICHARD - M. Alain LAMBOLEY – M. Martial MANGE.

Secrétaire : M. Jean HINGRAY

Absent (s) excusé (s) avec pouvoir (s) de vote :

M. Yves LE ROUX qui donne pouvoir à M. Michel DEMANGE
M. Philippe CLOCHÉ qui donne pouvoir à M. Jean HINGRAY
M. Stéphane BALANDIER qui donne pouvoir à Mme Stéphanie DIDON
M. Albert HENRY qui donne pouvoir à M. Jean-Marie MANENS

Absents excusés :

Mme Corine PERRIN - M Ludovic DAVAL

Monsieur le Président s'exprime comme suit :

Vu la loi transition énergétique pour la croissance verte (TECV) du 17 août 2015,

Le Plan Climat Air Energie Territorial est un document cadre de la politique énergétique et climatique menée par les intercommunalités, dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire.

Le PCAET est donc un projet territorial de planification, à la fois stratégique et opérationnel de coordination de la transition énergétique. Le PCAET s'applique à l'échelle d'un territoire donné sur lequel tous les acteurs (entreprises, associations, citoyens...) sont mobilisés et impliqués.

La Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales doit réaliser son PCAET avant le 31 décembre 2018, étant un EPCI de plus de 20 000 habitants.

Aujourd'hui, il convient donc d'engager cette démarche à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales.

La démarche «PCAET» est divisée en 2 phases principales : l'élaboration du PCAET et sa mise en œuvre / animation.

La démarche durerait 2 ans :

L'année 2019 serait consacrée à la réalisation du diagnostic ;

L'année 2020 (après le renouvellement des conseils municipaux et l'installation du nouveau conseil communautaire) serait consacrée à la construction de la stratégie et du plan d'actions.

L'élaboration du PCAET serait confiée à un bureau d'études spécialisé qui aurait pour missions de :
Réaliser le diagnostic et sa synthèse
Animer la concertation
Accompagner les élus dans la définition d'une stratégie et l'élaboration d'un plan d'actions.

Elle s'appuie sur une importante concertation territoriale.

Un élu et un agent référent PCAET doivent être désignés.

Un Comité de Pilotage devra être mis en place. Il est proposé la composition suivante :

Le Président,

L'agent référent PCAET ;

Le Vice-Président en charge de l'environnement ;

Le Vice-Président en charge du développement économique ;

Le Vice-Président en charge du tourisme ;

Le Vice-Président en charge de la politique du logement et du cadre de vie ;

Les partenaires institutionnels et financiers (DDT, DREAL, Conseil Régional, Conseil Départemental, chambres consulaires, PNRBV...),

Il aura pour objectif de planifier les étapes d'analyse, valider le programme de travail, de décider des orientations stratégiques et d'entériner les résultats.

Un comité technique sera mis en place, comprenant :

les chefs de pôle ou chargés de mission de la CCPVM en charge du développement économique, de l'environnement, du tourisme, et du logement.

les partenaires institutionnels (DDT, DREAL, Conseil Régional, Conseil Départemental, chambre consulaires, PNRBV...).

Vu l'avis favorable de la commission «Environnement» réunie le 20 Novembre 2018 pour la réalisation d'un PCAET.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire réuni le 27 novembre.

Le Président demande au Conseil Communautaire :

DE VALIDER l'engagement de la CCPVM dans la démarche d'élaboration et d'animation d'un PCAET

DE VALIDER les modalités de concertation, la constitution du comité de pilotage et d'un comité technique ainsi que leur composition

DE DESIGNER un élu et un agent référent de la démarche.

DELIBERATION

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

A L'UNANIMITE,

ADOPTE l'exposé de Monsieur le Président,

VALIDE l'engagement de la CCPVM dans la démarche d'élaboration et d'animation d'un PCAET.

VALIDE les modalités de concertation, la constitution du comité de pilotage et d'un comité technique ainsi que leur composition

DESIGNE Monsieur Martial MANGE élu référent de la démarche.

Ont signé tous les membres présents à la séance.

Transmis à la Préfecture
Le 19 décembre 2018

Pour Extrait conforme :
Le Président
Michel DEMANGE

Reçu à la Préfecture
le
Acte rendu exécutoire
après publication le

Le Président
Michel DEMANGE

